

Société suisse de Psychiatrie et de Psychothérapie d'Enfants et d'Adolescents (SSPPEA)

W. Felder

Président de la SSPPEA



L'année dernière, la SSPPEA a fêté son 50^e anniversaire. Notre société est issue de ce que nous appelons – pour nous délimiter – de la psychiatrie des adultes qui a conservé, bien entendu, tout simplement le titre de Société suisse de psychiatrie et de psychothérapie (SSPP). Après des phases de détachement parfois difficiles, les intérêts communs des deux sociétés occupent à nouveau l'avant-scène, de sorte que nous avons fondé une association faitière, à savoir la Fédération des médecins psychiatres-psychothérapeutes (FMPP). Nous entretenons également de bonnes relations avec les autres disciplines «logiquement» avoisinantes – la pédiatrie et la chirurgie pédiatrique – dans le cadre de l'association faitière qui nous réunit, à savoir la foederatio Paedo-medicorum helveticorum (fPmh).

À l'instar des autres sociétés, la SSPPEA défend aussi bien les intérêts de ses membres que ceux d'une discipline qui tient à fournir sa contribution en politique de santé en vue d'une fourniture adéquate de soins à la population.

La défense des intérêts des membres consiste très clairement à s'engager en faveur d'une rémunération acceptable des prestations. Dans toutes les classifications de revenus, ceux des psychiatres pour enfants et adolescents se trouvent toujours tout au bas de la liste. Nous pouvons seulement facturer le temps consacré, tout revenu supplémentaire généré par des analyses de laboratoire ou la remise de médicaments nous échappant totalement. Il est d'autant plus important que le psychiatre pour enfants et adolescents ne doive pas en plus justifier ses prestations par des rapports absurdes.

Les activités menées en politique de santé sont aussi multiples que notre travail auprès d'un enfant. La santé psychique des parents est une condi-

tion essentielle pour le développement harmonieux de l'enfant. Pour cette raison, nous collaborons avec la SSPP et les associations faitières des psychologues dans le cadre d'une fédération d'action en santé psychique. Chaque enfant a besoin de conditions optimales pour démarrer dans la vie scolaire et professionnelle. Nous nous engageons pour que les enfants reçoivent le soutien nécessaire aussi dans les domaines qui menacent de tomber dans un no-man's-land entre les compétences des caisses maladie et l'assurance invalidité.

Comme la plupart des groupes marginaux, celui des enfants et adolescents touchés par des problèmes psychiques n'est pas non plus homogène. Il y a des enfants qui sont des rêveurs, d'autres qui sont agités sur le plan moteur, d'autres encore qui sont distraits et dont les troubles, bien connus, peuvent être soignés par différents traitements. Mais il y a aussi des enfants mentalement handicapés en crise psychique, les mineurs toxico-dépendants et les adolescents délinquants atteints de troubles psychiques, qui prennent de court nos système cantonaux de santé et rendent nécessaires des solutions suprarégionales. Nous intervenons dans cette optique auprès de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé.

Le spécialiste qui ouvre un cabinet de psychiatrie pour enfants et adolescents a son agenda de consultation complètement rempli après trois semaines. La pénurie de psychiatres est particulièrement aigüe à l'extérieur des grands centres. La promotion de la relève est donc un thème important pour notre société. Nous sommes confrontés ici à la quadrature du cercle car nous ne pouvons pas placer la barre trop haut pour l'obtention du titre de spécialiste, mais nous tenons aussi à transmettre et à promouvoir une formation postgraduée en psychiatrie et psychothérapie la plus complète possible, conformément à ce qui est exprimé dans notre double titre. Mais derrière ce double titre, on trouve aussi de larges interférences avec les sciences naturelles et les disciplines psychosociales. Et c'est sur cette richesse, sur cette diversité que nous continuerons à exercer notre profession.

Correspondance:
Prof. W. Felder
Effingerstrasse 12
CH-3011 Berne

sgkjpp-ssppea@hofer-advokatur.ch

www.sgkjpp.ch